

Casablanca-Settat

La taxe portuaire passe à 3%

● **Contrairement à la décision de son prédécesseur, le Conseil régional de Casablanca-Settat a décidé d'unifier la taxe relative aux services portuaires en appliquant, dès 2017, un taux de 3% du chiffre d'affaires.**

Sur le qui-vive depuis 2014, les opérateurs portuaires peuvent enfin souffler. Le Conseil régional de Casablanca-Settat a en effet décidé d'unifier la taxe relative aux services portuaires en appliquant, dès 2017, un taux de 3% du chiffre d'affaires (sans compter la TVA). Ce faisant, le conseil, présidé par Mustapha Bakourry, met un terme à la tension qui a caractérisé la relation entre les opérateurs portuaires et la région. La dé-



funte région du Grand Casablanca avait en effet décidé, en 2014, d'augmenter de 3 points la taxe portuaire d'un seul coup, passant de 2 à 5%. Mais devant la levée de boucliers des opérateurs, qui estimaient que cette hausse représente un coup dur pour la compétitivité des ports de la région, la décision a été reportée sine die. Le Conseil régional actuel a ainsi coupé la poire en deux en mettant tous les ports de la région sur un pied d'égalité avec un taux unifié. Casa-

blanca-Settat, pour rappel, compte quatre des plus importants ports du royaume (Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar et El Jadida) qui totalisent 70% du trafic national en import/export. Dans tous les cas, cette «petite» hausse de 1% de la taxe portuaire semblent arranger tout le monde : les opérateurs maritimes n'y ont rien à redire puisque la compétitivité des ports de la région n'en pâtit pas et le Conseil régional augmente ses sources de revenus. Le conseil, dont le tiers des ressources provient de la taxe sur les services portuaires, a déjà validé son budget pour 2017 : il s'élève à 885,2 MDH, en hausse de 24% par rapport au budget 2016.

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma